



# Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



---

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de Maricourt tenue le 18 mars à 19h00, à la salle du conseil au 1195 Rang 3 à Maricourt QC J0E 1Y1, sous la présidence du maire M. Jean-Luc Beauchemin.

Sont présents :

Conseillère siège 1	Nancy Gagnon
Conseiller siège 2	Serge Turcotte
Conseiller siège 3	Robert Ledoux
Conseillère siège 4	Josiane Tremblay
Conseiller siège 5	Jason Charland
Conseiller siège 6	Éric Mc Kay

Assiste également à la séance :  
Micheline Proulx, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Les membres présents forment le quorum.

---

## **1. Ouverture de la séance et présences**

La régularité de la convocation de la séance, de même que le quorum est constaté par le maire. Il déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

## **2. Adoption de l'ordre du jour.**

073-2024

Attendu que les élus ont pris connaissance de l'ordre du jour,  
Il est proposé par le Maire, Monsieur Jean-Luc Beauchemin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité.



## Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



### Résolution et Règlement

#### 3.1 Autorisation au Maire et à la directrice générale à enchérir sur les immeubles de sa municipalité -Vente d'immeubles pour défaut de paiement des impôts fonciers

074-2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Maricourt a présenté aux élus la liste des citoyens à défaut de paiement de leurs taxes lors de la séance du conseil du 12 décembre 2023 par la résolution no 229-2023;

ATTENDU QUE la Municipalité de Maricourt procède à l'envoi des dossiers de vente d'immeubles pour défaut de paiement des impôts fonciers;

ATTENDU l'article 1038 du Code Municipal mentionnant que la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Maire, Monsieur Jean-Luc Beauchemin et résolu;

QUE le conseil de la Municipalité de Maricourt autorise le Maire et la directrice générale à enchérir et acquérir ces immeubles selon les dispositions prévues par la Loi et tel que mentionné à l'article 1038 du Code Municipal.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### 4.0 Période de questions

Une question est posée en lien avec la liste des immeubles à vendre.

#### 5. Levée de la séance

075-2024

La levée de l'assemblée à 19h02 est proposée par la conseillère Nancy Gagnon.

Je, Jean-Luc Beauchemin, Maire de la municipalité de Maricourt, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean-Luc Beauchemin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Micheline Proulx  
Directrice générale adjointe



**Procès-verbal du conseil**  
**De la Municipalité de Maricourt**

